



## Commune de Bouy

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 05 mars 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 février 2020 et réuni le 05 mars 2020, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité des membres présents :

Monsieur Raphaël FAILLIOT été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **I – finances :**

##### **Budget général**

##### **Le conseil municipal a adopté le Compte administratif 2019 aux somme suivantes**

###### Fonctionnement :

Dépenses : 347 063.07 euros

Recettes : 427 049.08 euros

###### Investissement :

Dépenses : 109 816.24 euros

Recettes : 38 181.44 euros

Résultat cumulé 2019 : excédent de 272 899.05 euros

##### **Affectation du résultat 2019**

###### Résultat :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 71 634.80 euros

Solde d'exécution de la section de fonctionnement : 79 986.01 euros

Besoin net de la section d'investissement : 93 195.42 euros

###### En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire :

Au compte 1068 la somme de 93 195.42 euros

Au compte 002 la somme de 272 899.05 euros

**Compte de gestion 2019** : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

##### **Budget primitif 2020**

###### Vote des taux :

Foncier bâti : 23.48 %

Foncier non bâti : 12.92 %

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux présentés ci-dessus.

##### **Subventions 2020**

Après étude par la commission des finances et présentation des dossiers de demandes de subventions 2019, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Intitulé Association	
Les copains du Petit Prince	1800
Association ASMLB	300
Subvention "jeunes pêcheurs	200
Association Arc en Ciel	230
Prévention routière	50
AFR de territoires en Pays Mourmelonais	500
Mathias NIERDING (vélo)	500
<b><i>total</i></b>	<b><i>3580</i></b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les subventions comme indiquées ci-dessus.

Vote du budget primitif 2020 arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement et Recettes de fonctionnement : 689 313.05 euros

Dépenses d'investissement et Recettes d'investissement : 215 068.42 euros

### **Budget photovoltaïque**

#### **Le conseil municipal approuve le Compte administratif 2019 aux sommes suivantes**

Fonctionnement :

Dépenses : 8 334.68 euros

Recettes : 15 510.23 euros

Investissement :

Dépenses : 4 513.00 euros

Recettes : 7 566.00 euros

Résultat cumulé 2019 : excédent de 14 932.66 euros

**Compte de gestion 2019** : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.

### **Vote du budget primitif 2020**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2020 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement - dépenses et recettes : 24 504.72 euros

Section d'investissement - dépenses : 11 072 euros

Section d'investissement - recettes : 4 513 euros

**CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – validation du rapport** : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT concernant les attributions de compensations provisoires pour 2020, arrêtées à la somme de 11 226 euros pour Bouy.

**Clôture aire de jeux** : Monsieur le Maire informe le conseil avoir demandé un devis à ESPACE VERT 51, devis qui s'élève à 7 908.00 euros HT soit 9 489.60 euros TTC.

Après discussion, le conseil municipal demande que d'autres entreprises soient consultées mais donne son accord de principe pour un montant maximal correspondant au devis de l'entreprise ESPACE VERT 51.

**Motion de soutien à la filière Vin** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Général des Vignerons de Champagne. Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de soutenir ce Syndicat.

## **II / informations diverses et questions diverses**

**Chemin de Vadenay** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut diviser la parcelle F 1232 du Chemin de Vadenay en deux parcelles et qu'il convient de délibérer pour confier cette division au Cabinet DUPONT REMY MIRAMON.

Après discussion, le conseil accepte de confier cette division au Cabinet DUPONT REMY MIRAMON.

**Salle des fêtes – étude de sols** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu deux devis, à savoir :

Devis de Géotec : 2 855.00 euros HT soit 3426.00 euros TTC

Devis de Masterdiag : 1980.00 euros HT soit 2376.00 euros TTC

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire a commandé cette étude de sols à l'entreprise Géotec, après que Monsieur le Maire ai pris contact avec un spécialiste pour comparaison technique des devis.

**Revue d'information Châlons-Aggle** : Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont reçu la dernière publication. Après un tour de table, il s'avère que personne ne l'a reçue.

**Eclairage public** : Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise LANTENOIS ELECTRICITE concernant la fourniture et pose de 3 candélabres solaires à installer rue de la Gare, après la voie de chemin de fer.

Devis d'un montant HT de 5 415 euros soit un TTC de 6 498 euros.

**Distribution du mot du pays** : Monsieur le Maire informe les conseillers que désormais le mot du pays sera distribué par la poste, pour un tarif de 48 euros TTC.